

De: Patrice Dolley <patrice.dolley@gmail.com>
Objet: Rép : Courts séjours 2023
Date: 6 décembre 2022 à 13:17:38 UTC+1
À: Edwige Briand

Bonjour,

Ce mail pour faire le point sur les courts séjours 2023 et vous proposer de participer au séjour d'avril dans les marais du Cotentin et du Bessin et au séjour de juin en Hollande Méridionale.

1 – Séjour d'avril dans le PNR de la Brenne du dimanche 2 avril 19h au vendredi 7 avril 8h, soit 4 jours / 5 nuits

Les inscriptions sont closes. Nous sommes 17 participants. Il y a 2 couples et il y a 10 féminines. Je vous laisse calculer le nombre d'individuels hommes.

Merci aux personnes qui n'ont pas encore réglé l'acompte de 90 Euros, de le faire.

2 possibilités pour le règlement :

1 - Virement sur le compte de l'Abeille dont le RIB est joint à ce mail.

Merci de renseigner dans le libellé du virement, vos prénom et nom, suivis de la mention "Acompte Brenne".

Exemple : "Patrice Dolley - Acompte Brenne".

2 - Chèque libellé à l'ordre de l'Abeille Cyclotourisme, à adresser à :

Michel Bardin chez Jocelyne Voyeux 50, rue des Hauts Fresnays 92500 Rueil-Malmaison

Le règlement par virement est à privilégier. Il facilite la tâche de nos amis trésoriers. Il est inutile de m'envoyer une preuve de virement. La seule preuve qui vaille est l'arrivée de l'argent sur le compte de l'Abeille.

2 - Séjour de mai dans le PNR des marais du Cotentin et du Bessin du lundi 8 mai 19 h au samedi 13 mai 8h, soit 4 jours / 5 nuits.

Nous résiderons à l'hôtel L'Escapade à Carentan les Marais. Il est situé juste à côté de la gare.

<https://hotelrestaurantescapade.e-monsite.com/>

Le coût du séjour à l'hôtel en demi-pension (repas du soir, nuit et petit déjeuner) sur la base d'une chambre pour 2 personnes, est d'environ 300 Euros par participant, soit 60 Euros par nuit. A cela, il faudra ajouter la taxe de séjour, et une éventuelle assurance annulation.

Le repas du midi sera pris à l'extérieur.

Pour information : à ces dates, le CODEP 92 organise un séjour de St Jean Pied de Port à Saint Jacques de Compostelle du 6 au 21 mai.

Merci aux personnes qui souhaitent participer de s'inscrire par retour de mail, au plus tard le lundi 9 janvier.

3 - Séjour de juin en Hollande Méridionale du lundi 26 juin 19h au dimanche 2 juillet 8h, soit 5 jours / 6 nuits.

Nous résiderons à l'hôtel H2OTEL à Rotterdam. Il est situé sur une barge.

<https://h2otel.nl/en/>

Le coût du séjour à l'hôtel (nuit et petit déjeuner) sur la base d'une chambre pour 2 personnes, est d'environ 403,50 Euros par participant, soit 67,25 Euros par nuit. A cela, il faudra ajouter la taxe de séjour de 6,5 %, et une éventuelle assurance annulation.

Nous prendrons les repas du midi et du soir à l'extérieur.

Pour information :

- Les hôtels de Rotterdam n'offrent pas de local vélo. Les vélos seront donc parkés dans la rue devant l'hôtel. Pour pallier à cela, plusieurs solutions : apporter un vélo bas de gamme, attacher les vélos en grappes de 3 ou 4 vélos avec 3 ou 4 antivols, parker son vélo dans un parking à vélo sécurisé proche de l'hôtel (il y en a un à la gare), louer un vélo sur place et le remiser chaque soir chez le loueur.
- Garer sa voiture à Rotterdam est coûteux. Il faut compter entre 15 et 30 Euros par jour.
- Nous ne ferons pas d'avance voiture. Nous ferons des avances en train.

Ce séjour peut également intéresser des non roulants (Abeilles et accompagnants). Un groupe de marcheurs peut se constituer pour visiter Rotterdam et les villes aux alentours en empruntant les transports en commun, notamment le train. Beaucoup de villes sont desservies par le train, à partir de Rotterdam. C'est ce qui se fait à Ostende pour la Jacques Brel, le séjour organisé par le CODEP 92.

Merci aux personnes qui souhaitent participer de s'inscrire par retour de mail, au plus tard le lundi 9

janvier. Merci de préciser roulant ou marcheur. Je comprendrai que les marcheurs s'inscrivent sous réserve d'un nombre suffisant de marcheurs, afin de ne pas se retrouver seul. Qu'ils s'inscrivent, et je reviendrai vers eux à la fin du processus d'inscription pour leur indiquer le nombre de marcheurs, et leur demander de confirmer leur inscription.

4 - Séjour de septembre du lundi 4 septembre 19h au dimanche 10 septembre 8h

Ce séjour est annulé. Il est trop proche du séjour que Jean-Pierre Smith souhaite organiser à Bure, vers la mi-septembre.

5 - Séjour d'octobre du dimanche 8 octobre 19h au samedi 14 octobre 8h, soit 5 jours / 6 nuits

Ce séjour est toujours d'actualité. La destination n'est toujours pas arrêtée. A suivre ...

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne réception

Amicalement,

Patrice

06 70 44 79 98

Le mar. 1 nov. 2022 à 13:07, Patrice Dolley <patrice.dolley@gmail.com> a écrit :

Bonjour,

Ce mail pour vous proposer de participer au séjour du mois d'avril et vous présenter les autres séjours que nous envisageons d'organiser en 2023.

1 – Les courts séjours

1-1 Présentation

Ces séjours sont dédiés au tourisme. Ils ont une durée de 4 / 5 jours.

Les types d'hébergement sont : villages vacances, gîtes ou hôtels.

L'hébergement, la plupart du temps, est en chambre double, avec demi-pension (dîner, nuit et petit déjeuner). Le repas du midi est pris à l'extérieur lors des sorties (resto ou pique-nique).

Les circuits sont en étoile à partir du lieu d'hébergement, avec de possibles avances en voiture. Dans la mesure du possible, nous essayons de passer dans les villes aux alentours qui sont des BPF.

La distance parcourue est en moyenne de 85 km par jour.

1-2 Conditions d'inscription

Les participants roulants doivent obligatoirement être adhérents d'un club affilié à la FFCT, afin d'être couverts par l'Assurance.

Les accompagnants non roulants sont acceptés dans la limite des places disponibles.

1-3 Annulation

1-3-1 Le participant règle directement son séjour auprès de l'organisme

Si une assurance annulation est proposée, c'est le participant qui décide lui-même de la prendre ou non, lors du règlement. Le participant pouvant bénéficier par ailleurs d'une assurance annulation via sa carte de paiement.

1-3-2 Le club règle le séjour des participants auprès de l'organisme

1.3.2.1 L'organisme propose une assurance annulation

Le club souscrit systématiquement l'assurance annulation.

1.3.2.2 L'organisme ne propose pas d'assurance annulation

1.3.2.2.1 Annulation pour raison de santé concernant le participant ou son conjoint

L'acompte versé par le participant est remboursé.

1.3.2.2.2 Annulation pour convenances personnelles

L'acompte versé par le participant est conservé et toutes les dépenses relatives au participant sont dues.

2 – Séjour d'avril dans le PNR de la Brenne

Nous vous proposons un séjour du dimanche 2 avril 19h au vendredi 7 avril 8h, soit 4 jours / 5 nuits, dans le PNR de la Brenne situé à l'ouest de Châteauroux, dans l'Indre.

Nous résiderons au Domaine De Bellebouche. C'est un village de vacances CAP France.

<http://www.village-vacances-bellebouche.com>

Prestations d'hébergement :

- Vous serez hébergés dans des gîtes de 2 ou chambres (2 lits individuels), chacune étant équipée de sanitaires complets et privatifs.
- Les lits sont faits pour votre arrivée ; le linge de toilette est fourni.
- Les logements seront disponibles entre 16h et 19h30 le jour de votre arrivée, et devront être libérés avant 10 h le jour du départ.

Prestations de restauration :

- Merci de préciser les régimes particuliers au moins deux semaines à l'avance.
- Les dîners seront servis au restaurant « Le Panoramic » à 19 h 30. Ils sont composés de : une entrée, un plat et sa garniture, fromage, un dessert, ¼ de vin par personne.
- Les petits-déjeuners seront pris sous forme de buffet.
- Un apéritif vous sera offert à votre arrivée.

Le coût du séjour est d'environ 290 Euros par participant (taxe de séjour et assurance annulation comprises), soit 58 Euros par nuit.

Possibilité de disposer d'une chambre individuelle : 10 Euros supplémentaires par nuit.

Merci aux personnes qui souhaitent participer de s'inscrire par retour de mail, au plus tard le dimanche 4 décembre. Merci également de bien vouloir accompagner votre inscription du règlement d'un acompte de 90 Euros.

2 possibilités pour le règlement :

- 1 - Virement sur le compte de l'Abeille dont le RIB est joint à ce mail.

Merci de renseigner dans le libellé du virement, vos prénom et nom, suivis de la mention "Acompte Brenne".

Exemple : "Patrice Dolley - Acompte Brenne".

2 - Chèque libellé à l'ordre de l'Abeille Cyclotourisme, à adresser à :

Michel Bardin chez Jocelyne Voyeux 50, rue des Hauts Fresnays 92500 Rueil-Malmaison

Le règlement par virement est à privilégier. Il facilite la tâche de nos amis trésoriers. Il est inutile de m'envoyer une preuve de virement.

3 – Autres séjours envisagés

Merci aux personnes intéressées par les séjours suivants de se faire connaître par retour de mail, au plus tard le mardi 15 novembre. N'oubliez pas dans votre réponse, de préciser le ou les séjours vous intéressant.

Ce sondage express doit nous permettre de déterminer grosso modo la capacité des hébergements que nous devons rechercher.

3.1 Séjour de mai dans le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Ce séjour aurait lieu du lundi 8 mai 19 h au samedi 13 mai 8h, soit 4 jours / 5 nuits.

L'hébergement serait un hôtel situé à Carentan les Marais.

Pour information : à ces dates, le CODEP 92 organise un séjour de St Jean Pied de Port à Saint Jacques de Compostelle du 6 au 21 mai.

3.2 Séjour de juin en Hollande Méridionale

Ce séjour aurait lieu du lundi 26 juin 19h au dimanche 2 juillet 8h, soit 5 jours / 6 nuits.

L'hébergement serait un hôtel situé à Rotterdam.

Pour information :

- Les hôtels de Rotterdam n'offrent pas de local vélo. Les vélos seront donc parqués dans la rue devant l'hôtel. Pour pallier à cela, plusieurs solutions : apporter un vélo bas de gamme, attacher les vélos en grappes de 3 ou 4 vélos avec 3 ou 4 antivols, parquer son vélo dans un parking à vélo sécurisé proche de l'hôtel (il y en a un à la gare), louer un vélo sur place et le remiser chaque soir chez le loueur.

- Garer sa voiture à Rotterdam est coûteux. Il faut compter entre 15 et 30 Euros par jour.
- Nous ne ferons pas d'avance voiture. Nous ferons des avances en train.

3.3 Séjour de septembre, soit dans le PNR Loire - Anjou - Touraine, soit dans le PNR de la Forêt d'Orient

Ce séjour aurait lieu du lundi 4 septembre 19h au dimanche 10 septembre 8h, soit 5 jours / 6 nuits.

Le PNR et l'hébergement ne sont pas encore choisis.

3.4 Séjour d'octobre, soit dans le PNR de la Forêt d'Orient, soit dans le PNR Loire - Anjou – Touraine.

Ce séjour aurait lieu du dimanche 8 octobre 19h au samedi 14 octobre 8h, soit 5 jours / 6 nuits.

Le PNR et l'hébergement ne sont pas encore choisis.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous pourrions évoquer ces séjours lors de notre prochaine réunion mensuelle.

Bonne réception

Amicalement,

Patrice

06 70 44 79 98